



Association des comptables
généraux accrédités
du Canada



Dialogue transatlantique sur les petites entreprises

... constatations d'un projet de recherche
conjoint mené par l'Association des comptables
généraux accrédités du Canada (CGA-Canada)
et l'Association of Chartered Certified
Accountants (ACCA).



Nature de la collaboration

Le présent document de réflexion traite, d'une manière concise, des résultats d'un important projet de recherche mené en collaboration par l'Association of Chartered Certified Accountants (l'ACCA) et l'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) en 2005 et 2006.

L'ACCA a publié les constatations issues de ce projet dans un rapport de recherche intitulé *SMEs, regulation and the role of the accountant, ACCA research report no 96*. CGA-Canada, pour sa part, a présenté ses constatations dans un rapport intitulé *Le défi de la conformité : Les PME et la réglementation au Canada*. Dans le cadre de cette collaboration exceptionnelle sur un seul sujet, qui a donné lieu à la publication de deux rapports de recherche, les deux associations se sont intéressées aux problèmes que la réglementation pose aux petites entreprises ainsi qu'au rôle critique que jouent les comptables et divers organismes pour aider ces entreprises à bien connaître la réglementation et à s'y conformer.

À propos de CGA-Canada

CGA-Canada est l'organisme comptable professionnel qui connaît la plus forte croissance au Canada. Grâce à leur souci d'intégrité et d'éthique professionnelle, ainsi qu'à leur programme de formation dont les critères sont parmi les plus rigoureux de la profession, les CGA sont devenus des chefs de file dans les domaines de la comptabilité et des affaires au pays. Ils éclairent tous les secteurs de l'économie canadienne par leurs conseils stratégiques, leur rôle prépondérant dans les milieux financiers et leur capacité de direction d'ensemble.

L'Association établit des normes professionnelles, administre son propre programme d'études, publie des documents d'intérêt professionnel, prend position sur des questions de politique publique et représente les CGA tant au Canada qu'à l'étranger. CGA-Canada représente 68 000 CGA et étudiants au Canada, aux Bermudes, dans les Caraïbes, à Hongkong et en Chine.

À propos de l'ACCA

L'ACCA (The Association of Chartered Certified Accountants) est la plus grande organisation comptable professionnelle internationale du monde et celle qui affiche la croissance la plus importante. Elle rassemble plus de 260 000 étudiants et 110 000 membres dans 170 pays.

Les recherches indépendantes démontrent invariablement que les comptables qualifiés sont les conseillers de prédilection des petites entreprises. Les membres de l'ACCA travaillent auprès des petites et moyennes entreprises et leur fournissent des conseils professionnels depuis plus de 100 ans. Au Royaume-Uni, plus de 56 % des membres de l'ACCA (soit plus de 25 000) travaillent dans des petites entreprises ou ont de petites entreprises pour clients.

L'ACCA milite activement pour l'équité de la réglementation, consciente de l'importance de ce facteur pour la réussite, la productivité et la croissance des petites entreprises.

La question à l'étude : la réglementation

La réglementation est l'une des principales préoccupations des entreprises partout dans le monde. Elle revêt une importance cruciale pour les entreprises. Selon des estimations récentes, le coût de la conformité à la réglementation s'élève à environ 100 milliards de livres par année au Royaume-Uni.¹ Au Canada, des estimations semblables établissent ce coût à 33 milliards de dollars pour les entreprises seulement, sans tenir compte des autres facteurs ayant une incidence sur l'ensemble de l'économie canadienne.²

L'information consultée semble indiquer que la réglementation a un impact beaucoup plus important sur les petites entreprises que sur les entreprises de plus grande taille.³ Selon une étude de l'OCDE portant sur 11 pays, les frais administratifs qu'engagent les entreprises de 19 employés ou moins pour s'acquitter de leurs obligations réglementaires en matière de paie et d'impôts correspondent, par employé, au quintuple des frais qu'engagent les entreprises de 50 à 500 employés pour s'acquitter des mêmes obligations.⁴ Cette situation est essentiellement attribuable aux coûts fixes qui font partie intégrante de tous les coûts administratifs.

Les propriétaires et les gestionnaires de petites et moyennes entreprises (PME) n'ont ni le temps ni les ressources internes ni les connaissances spécialisées pour s'acquitter de formalités administratives excessives. De plus, les activités sur lesquelles ils peuvent répartir le coût de la conformité sont restreintes. Voilà pourquoi les pouvoirs publics doivent veiller à ce que la taille et le secteur d'activité d'une entreprise n'aient pas une incidence démesurée sur le fardeau administratif qui lui est imposé.

La réglementation, tout comme la manière dont elle est appliquée par les petites entreprises, est une question d'intérêt mondial. La comparaison de la situation au Canada et au Royaume-Uni, dans le cadre de la collaboration transatlantique entre CGA-Canada et l'ACCA, ouvre des perspectives intéressantes sur la manière dont les PME des pays développés s'acquittent de leurs obligations réglementaires. Elle donne en outre un point de vue plus large et facilite la recherche de solutions d'envergure internationale.

En 2006, la Banque mondiale plaçait le Canada au quatrième rang des pays du monde pour la facilité de faire des affaires, tandis que le Royaume-Uni arrivait au neuvième rang⁵. La recherche effectuée dans le cadre de cette collaboration et les recommandations élaborées en commun ont donc un rôle important à jouer dans l'acquisition de connaissances de part et d'autre de l'Atlantique et, nous l'espérons, dans l'amélioration générale du climat des affaires pour le secteur des PME. Cette collaboration pourrait marquer le début d'un véritable dialogue transatlantique susceptible de procurer d'importants avantages économiques pour le Canada et le Royaume-Uni.

1 Better Regulation Task Force, *Regulation – Less is More. Reducing Burdens, Improving Outcomes*, 2005.

2 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *La prospérité ligotée par une réglementation excessive*.

3 ACCA, *Putting Small Businesses First. Small Business Manifesto*, 2005.

4 OCDE, *Éliminer la paperasserie: La simplification administrative dans les pays de l'OCDE*, 2001, www.oecd.org.

5 Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), *La pratique des affaires en 2006*.

Orientations politiques envisagées

RÔLE DE CONSEILLER EXERCÉ PAR LES COMPTABLES

Selon les recherches effectuées jusqu'ici, la réglementation a notamment eu pour effet d'amener les PME à faire davantage appel aux services de conseillers externes. Le projet de recherche conjoint de CGA-Canada et de l'ACCA a révélé que les PME du Canada et du Royaume-Uni ont d'abord recours aux comptables, plus qu'aux spécialistes de toute autre discipline, pour l'exécution de leurs obligations réglementaires. Au Royaume-Uni, 75 % des répondants au sondage de l'ACCA consultaient des comptables en matière de réglementation tandis que seuls 30 % cherchaient conseil auprès de Business Link, un service de renseignements aux entreprises du gouvernement du Royaume-Uni.

En outre, une importante majorité de PME ayant participé au sondage de CGA-Canada ont indiqué qu'elles devaient faire appel à des comptables externes pour s'acquitter de diverses obligations réglementaires dans les domaines des valeurs mobilières (73 %) et de la fiscalité (86 %).

CGA-Canada et l'ACCA recommandent que, partout au monde, les pouvoirs publics reconnaissent l'expérience et l'opinion des comptables et veillent à consulter les organismes comptables lorsqu'ils modifient leur cadre de réglementation économique, adoptent de nouveaux règlements ou suppriment des règlements existants.

SERVICES GOUVERNEMENTAUX SPÉCIALISÉS

En plus de révéler que les PME ont de préférence recours à un comptable pour obtenir des conseils, le projet de recherche a permis de constater que les conseils fournis par des services gouvernementaux, comme le service Business Link du Royaume-Uni, sont sous-utilisés et très peu satisfaisants. Au Royaume-Uni, 89 % des PME interrogées se sont dites satisfaites des conseils que leur donne leur comptable. Parallèlement, de tous les prestataires de conseils du Royaume-Uni, c'est le service Business Link qu'elles jugent le moins satisfaisant.

De même, les PME du Canada évaluent favorablement tous les aspects des services fournis par leur comptable externe, particulièrement la compréhension technique (82 %).

FARDEAU RÉGLEMENTAIRE

Le projet de recherche mené en commun par l'ACCA et CGA-Canada a révélé que la réglementation en matière de valeurs mobilières est celle qui semble la moins raisonnable au Canada tandis qu'au Royaume-Uni, c'est la réglementation en matière d'emploi qui semble la moins raisonnable.

Malgré les différences quant aux types de règlements qui semblent déraisonnables dans les deux pays, il y a tout de même une similitude frappante. Dans les deux cas, ces règlements sont les plus volumineux, et c'est la quantité des règlements qui est justement la principale source de préoccupation.

Orientations politiques envisagées

Voilà pourquoi CGA-Canada préconise l'adoption, dans toutes les provinces du Canada, d'une approche harmonisée en matière de réglementation des valeurs mobilières. Elle estime qu'une réduction du fardeau réglementaire global de l'ensemble des entreprises, par le recours à l'harmonisation, sera plus avantageuse qu'une approche établissant des obligations réglementaires différentes selon la taille des entreprises.

L'ACCA et CGA-Canada recommandent que les pouvoirs publics établissent des objectifs ambitieux de réduction du fardeau réglementaire. Les Pays-Bas, qui ont entrepris d'effectuer une réduction nette de 25 % de leur fardeau réglementaire de 2003 à 2006, et la province canadienne de la Colombie-Britannique, qui a réduit son fardeau réglementaire de 33 % de 2001 à 2004, sont d'excellents exemples à suivre.

CGA-Canada et l'ACCA demandent également aux gouvernements du monde entier d'évaluer correctement le coût de la réglementation, d'établir des cibles de réduction et de mettre toute cette information à la disposition du public.

RÉPÉTITION INUTILE

La question de la répétition inutile (l'obligation de produire la même information pour différents ministères) se révèle également une préoccupation importante, sinon capitale. Selon notre étude, 57 % des PME du Royaume-Uni et 63 % des PME du Canada sont préoccupées par la répétition inutile des obligations réglementaires.

L'ACCA et CGA-Canada recommandent que les gouvernements se penchent sans tarder sur la question de la répétition inutile. La simplification et le raccourcissement des formulaires, de même que la mise en place de systèmes de mise en commun de l'information pour les organismes de réglementation, permettront de réduire la quantité d'information que les entreprises doivent produire et, par conséquent, de réduire le temps que les PME doivent passer à remplir des formulaires.

En plus de simplifier les formalités, les pouvoirs publics doivent indiquer clairement aux entreprises les formulaires qu'elles doivent remplir. Dans cette optique, CGA-Canada presse en outre les pouvoirs publics d'harmoniser les exigences en vigueur dans différents ressorts et d'avoir recours à des solutions technologiques permettant de simplifier la communication d'information et la production de déclarations.

FISCALITÉ

Ces deux dernières années, la majorité des membres de l'ACCA qui exercent en cabinet au Royaume-Uni (77 %) ont vu augmenter les demandes de conseils fiscaux qu'ils reçoivent des PME. Dans le même ordre d'idées, les membres de CGA-Canada qui exercent en cabinet estiment que la réglementation fiscale est celle qui est la plus injuste. En outre, les

Orientations politiques envisagées

comptables des PME du Royaume-Uni et du Canada sont beaucoup plus susceptibles que leurs clients d'estimer que l'iniquité constitue un problème. Autrement dit, la réglementation qui place les PME en désavantage concurrentiel est une préoccupation bien connue des comptables, puisqu'ils sont en mesure d'évaluer l'impact de la réglementation sur les PME de différentes tailles. Selon des recherches effectuées au Royaume-Uni, les obligations fiscales sont celles qui imposent le fardeau administratif le plus lourd aux petites entreprises (ces dernières devant engager des coûts nets pouvant se révéler plusieurs fois plus élevés que ceux que doivent engager les grandes entreprises⁶).

Dans l'ensemble, l'ACCA et CGA-Canada sont venues à la conclusion qu'un régime fiscal simplifié et équitable serait idéal pour les petites entreprises et leurs conseillers. La certitude et l'équité en matière de réglementation fiscale assurent une certaine stabilité sur le plan de l'économie et un climat particulièrement propice à la création de richesses et à la croissance de l'emploi.

L'ACCA et CGA-Canada recommandent de réduire le fardeau administratif que le régime fiscal impose aux entreprises.

Autres facteurs politiques à considérer au Canada

BESOIN DE LEADERSHIP POLITIQUE

CGA-Canada est convaincue que les pouvoirs publics doivent exercer un leadership politique efficace et durable, au Canada, pour assurer la mise en place des changements voulus et pour favoriser la croissance et l'apport économique du secteur des PME. L'efficacité de la réglementation doit être élevée au rang de priorité et être assortie de mesures de reddition de comptes bien établies. La nomination d'un ministre chargé de ce dossier est la mesure qui paraît la plus prometteuse.

APPROCHES AUTRES QUE LA RÉGLEMENTATION

CGA-Canada croit en outre que, dans un cadre réglementaire renouvelé, les pouvoirs publics pourraient compter sur des approches autres que la réglementation pour influencer le comportement des entreprises. Si les autorités de réglementation surveillent les entreprises qui ne respectent pas toujours leurs obligations réglementaires et récompensent celles qui se conforment aux attentes de la société en s'acquittant de leurs obligations, il est raisonnable de conclure que certaines pressions de l'extérieur pourraient effectivement s'avérer plus efficaces que la réglementation.

⁶ Chittenden, F., S. Kauser et P. Poutziouris, *Regulatory Burdens of Small Businesses: A Literature Review*, Small Business Service, 2002.